



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N°66

Arrêté n° DDTM 34–2016–06-07349

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
«Préfet de l'Hérault»

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE L'HERAULT

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Matthieu GREGORY directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral 2015-I-2175 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Matthieu GREGORY directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent **CASSIUS**, adjoint au délégué à la Mer et au Littoral, chargé de la représentation de la marine nationale, chef de l'unité des gens de mer, chef de l'unité actions interministérielles et mer par intérim, Monsieur Philippe **FRIBOULET**, chef de l'unité affaires portuaires, Monsieur Philian **RETIF**, chef de l'unité cultures marines et littoral,

EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

Pour ce qui concerne les **congés annuels**, les **jours RTT**, et les **ordres de mission** des agents relevant de leur structure.

ARTICLE 2

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le Directeur

signé

Matthieu GREGORY

Arrêté n° DDTM 34–2016–06-07348

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
«Préfet de l'Hérault»

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE L'HERAULT

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Matthieu GREGORY directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral 2015-I-2175 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Matthieu GREGORY directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence, délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé **DURIF**, responsable de la mission connaissance étude et prospective, Madame Cécile **TOURVIEILHE**, agent de la mission connaissance étude et prospective,

EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

Pour ce qui concerne les **congés annuels**, les **jours RTT**, et les **ordres de mission** des agents relevant de leur structure.

ARTICLE 2

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le Directeur

signé

Matthieu GREGORY

Arrêté n° DDTM 34–2016–06-07347

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
«Préfet de l'Hérault»

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE L'HERAULT

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Matthieu GREGORY directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral 2015-I-2175 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Matthieu GREGORY directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence, délégation de signature est donnée à Madame Agathe **ANDRE-DOUCET**, chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord, Mesdames Delphine **CAFFIAUX** et Nolwenn **CORNILLET-DRIOL**, adjointes du chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord, Monsieur Johan **PORCHER**, adjoint au chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord, Monsieur Julien **CHAULET**, chef de l'unité aménagement et planification, Madame Yasmina **BENAMARA**, chef de l'unité accessibilité sécurité, Monsieur Patrick **DUTEYRAT**, chef de l'unité animation territoriale, Monsieur Jean-Baptiste **SEMONT**, chef de l'unité SCOT-PLUi,

EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

Pour ce qui concerne les **congés annuels**, les **jours RTT**, et les **ordres de mission** des agents relevant de leur structure.

En outre, en cas d'absence, délégation de signature est donnée à Madame Agathe **ANDRE-DOUCET**, chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord, Mesdames Delphine **CAFFIAUX** et Nolwenn **CORNILLET-DRIOL**, adjointes du chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord, Monsieur Johan **PORCHER**, adjoint au chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord, Madame Yasmina **BENAMARA**, chef de l'unité accessibilité sécurité, pour :

EN MATIERE DE VILLE ET HABITAT

Pour les actes suivants :

- Arrêtés de dérogation à l'accessibilité du cadre bâti relatifs :
 - aux bâtiments d'habitation collectifs et aux maisons individuelles (articles R.111-18-3 ; R.111-18-10 ; R.111-18-11 et R.111-18-7 CCH)
 - aux établissements ou installations recevant du public (articles R.111-19-6 et R.111-19-10 CCH)

- Arrêtés statuant sur la demande d'un agenda d'accessibilité programmée et sur la demande de prorogation des délais de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (article R 111-19-31 du code de la construction et de l'habitat)

ARTICLE 2

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le Directeur

signé

Matthieu GREGORY

Arrêté n° DDTM 34–2016–06-07354

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
«Préfet de l'Hérault»

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE L'HERAULT

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Matthieu GREGORY directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral 2015-I-2175 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Matthieu GREGORY directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick **GEYNET**, chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire par intérim, Monsieur Jean-Philippe **COVIN**, chef de l'unité mobilité, bruit, déplacement, et publicité,

EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

Pour ce qui concerne les **congés annuels**, les **jours RTT**, et les **ordres de mission** des agents relevant de leur structure.

ARTICLE 2

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le Directeur

signé

Matthieu GREGORY